Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 22 (1877)

Heft: 5

Artikel: Guerre d'Orient

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

No 5. Lausanne, le 20 Avril 1877.

XXIIe Année.

Sommaire. — Guerre d'Orient. — Economies. — Promotions d'officiers. — Circulaires. — Bibliographie. Les uniformes de l'armée allemande. - L'Académie de guerre de Berlin. — Nouvelles et chronique.

GUERRE D'ORIENT

Le fameux protocole demandé par la Russie aux puissances européennes et signé à Londres, le 31 mars, par les représentants de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de l'Italie et de la Russie, a été communiqué au parlement anglais le 5 avril.

Ses principales dispositions se résument sous quatre chefs :

1° Désir des puissances de voir la paix avec la Serbie suivie bientôt de celle avec le Montenegro, sur la base d'une rectification de frontières et de la libre navigation de la Boiana;

2º Avis que les puissances se réservent de veiller elles-mêmes à

l'exécution des réformes turques en faveur des chrétiens;

3º Conseils de désarmement, y compris un appendice russe exigeant l'envoi d'un délégué turc à St-Pétersbourg pour traiter de cette question;

4º Constatation de l'accord des puissances signataires dans la question orientale!!!!

La Porte n'avait pas encore eu le temps de débrouiller ces singulières propositions que déjà l'on annonçait des mouvements en avant de l'armée russe du Sud, s'ébranlant des environs de Kischeneff, et une sommation du gouvernement russe à la Porte de donner sa réponse avant le 13 avril.

C'était par trop abuser de la bonhomie turque, d'autant plus que la réunion du nouveau parlement, à Constantinople, a provoqué une sorte de réveil national qui n'est guère favorable aux capitulations diplomatiques. Le gouvernement ottoman paraissant maintenant convaincu que, quoi qu'il fasse, il n'échappera pas à la guerre, ne cherche plus à l'éviter. Il l'a fait savoir par une circulaire aux puissances en date du 9 avril, note pleine de hauteur et qui coupe court à toute tentative ultérieure de dénouement pacifique. Aussi l'on peut s'attendre à voir les hostilités s'ouvrir prochainement sur le Danube.

A PROPOS D'ÉCONOMIES

Une question vitale à l'ordre du jour, non dans l'armée mais aux Chambres qui tiennent en mains les cordons de la bourse, est celle des économies qu'on pourrait bien réaliser dans l'application de la nouvelle organisation militaire suisse, déjà trouvée trop coûteuse par MM. les membres de l'Assemblée fédérale. A cet effet celle-ci a pris, en date du 23 décembre 1876, un arrêté concernant le budget pour 1877 qui contient dix postulats ou vœux relatifs à diverses possibilités de réduction des dépenses. De ces postulats quelques-uns